



Conseil économique et social

Distr. générale
18 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingtième session

Genève, 28-31 octobre 2014

Point 10 e) de l'ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle

«Un environnement pour l'Europe»:

choix des thèmes de la Conférence

Cadre proposé pour préparer la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Note du secrétariat

Résumé

Le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» spécifie que, au plus tard dix-huit mois avant la conférence, le Comité des politiques de l'environnement choisira, à sa session ordinaire, deux thèmes au maximum et examinera les grandes lignes de l'ordre du jour de la conférence (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I, par. 12 a)).

À sa dix-neuvième session tenue en octobre 2013, le Comité des politiques de l'environnement est convenu d'organiser la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en 2016 et a chargé son Bureau de mettre au point pour sa session de 2014, avec l'appui du secrétariat, une version actualisée du cadre pouvant être adopté pour la prochaine conférence (ECE/CEP/2013/2, par. 116 h) ii)).

Le présent document vise à faciliter les débats du Comité sur les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle et à l'aider à parvenir à un accord sur les thèmes de la Conférence



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–6	3
I. Thèmes à prévoir pour la prochaine conférence ministérielle	7–42	4
A. Accords multilatéraux relatifs à l’environnement de la Commission économique pour l’Europe	14–17	5
B. Eau	18–20	5
C. L’éducation au service du développement durable	21–24	6
D. Système de partage d’informations sur l’environnement	25–27	7
E. Modes de consommation et de production viables	28–31	7
F. Transports, santé et environnement	32–35	8
G. Environnement et santé	36–38	9
H. Proposition relative aux deux thèmes de la huitième Conférence «Un environnement pour l’Europe»	39–42	9
II. Modalités d’organisation et plan général du l’ordre du jour à prévoir pour la prochaine Conférence ministérielle	43–47	10
Annexe		
Plan général à prévoir pour l’ordre du jour et l’organisation des travaux de la prochaine Conférence ministérielle		13

Introduction

1. Le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I) spécifie que, au plus tard dix-huit mois avant la conférence, le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) choisira, à sa session ordinaire, deux thèmes au maximum et examinera les grandes lignes de l'ordre du jour de la conférence. Lors du choix de ces thèmes, les conclusions préliminaires des évaluations et des rapports statistiques relatifs à l'environnement disponibles devraient être prises en considération. Les conclusions de l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient aussi être prises en considération au cours des préparatifs de la prochaine conférence.

2. Concernant le choix des thèmes, le plan de réforme indique qu'un nombre limité de thèmes, deux tout au plus, devraient être abordés lors de chaque conférence. Dans le cadre des thèmes retenus, il faudrait privilégier les besoins des sous-régions, afin de contribuer à une meilleure coopération et de faire en sorte que la conférence débouche sur des résultats plus substantiels et plus concrets.

3. À sa dix-neuvième session tenue en octobre 2013, le Comité des politiques de l'environnement est convenu d'organiser la huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en 2016 et a chargé son Bureau de mettre au point pour sa session de 2014, avec l'appui du secrétariat, une version actualisée du cadre pouvant être adopté pour la prochaine conférence, à la lumière des observations faites par les délégations à la dix-neuvième session (ECE/CEP/2013/2, par. 116 h) ii).

4. Comme suite à la demande du Comité, le présent document a été établi pour faciliter le choix des thèmes de la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», ainsi que l'examen des grandes lignes de son ordre du jour. Ce document est fondé en grande partie sur les résultats de l'examen à mi-parcours de 2013 de la Conférence d'Astana et sur l'enquête de 2013 sur le processus «Un environnement pour l'Europe»¹, ainsi que sur les décisions de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011) et les résultats des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Comité.

5. À sa réunion de mai 2014, tenue à Lisbonne, le Bureau du Comité a examiné une version préliminaire du présent document, en se demandant notamment s'il était opportun et utile de traiter des questions liées au suivi de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Conférence Rio+20) et au programme de développement pour

¹ L'enquête est disponible sur la page Web de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de 2013 (<http://www.unece.org/env/cep/2013sessionoctober.html>).

Pour faciliter la lecture des données statistiques issues des réponses à cette enquête, les notes de bas de page du présent document renvoient aux codes de pays à deux lettres de l'ISO pour indiquer les choix des pays, à savoir: AD = Andorre; AL = Albanie; AM = Arménie; AT = Autriche; AZ = Azerbaïdjan; BA = Bosnie-Herzégovine; BE = Belgique; BG = Bulgarie; BY = Bélarus; CA = Canada; CH = Suisse; CY = Chypre; CZ = République tchèque; DE = Allemagne; DK = Danemark; EE = Estonie; ES = Espagne; FI = Finlande; FR = France; GB = Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; GE = Géorgie; GR = Grèce; HR = Croatie; HU = Hongrie; IE = Irlande; IL = Israël; IS = Islande; IT = Italie; KG = Kirghizstan; KZ = Kazakhstan; LI = Liechtenstein; LT = Lituanie; LU = Luxembourg; LV = Lettonie; MC = Monaco; MD = République de Moldova; ME = Monténégro; MK = ex-République yougoslave de Macédoine; MT = Malte; NL = Pays-Bas; NO = Norvège; PL = Pologne; PT = Portugal; RO = Roumanie; RS = Serbie; RU = Fédération de Russie; SE = Suède; SI = Slovénie; SK = Slovaquie; SM = Saint-Marin; TJ = Tadjikistan; TM = Turkménistan; TR = Turquie; UA = Ukraine; US = États-Unis d'Amérique; et UZ = Ouzbékistan.

l'après-2015, par exemple les objectifs de développement durable, ainsi que le passage à l'économie verte dans la région paneuropéenne. À cet égard, le Bureau du Comité a également étudié les thèmes auxquels pourrait être consacrée la prochaine conférence et en a recommandé deux qui sont présentés ci-après dans la section H du chapitre I.

6. Le Comité est invité à examiner le présent document et les recommandations de son Bureau en vue de se prononcer sur les deux thèmes de la huitième Conférence ministérielle.

I. Thèmes à prévoir pour la prochaine conférence ministérielle

7. À sa dix-huitième session, tenue en avril 2012, le Comité a évalué l'efficacité de la Conférence d'Astana. Les délégations ont apprécié au plus haut point l'organisation et les résultats de la Conférence, structurée comme le préconisait le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe». Le succès de la Conférence a été imputé à l'importance de ses deux principaux thèmes pour la région tout entière, à son caractère interactif, à la qualité des textes adoptés, et enfin à l'efficacité des préparatifs².

8. Les participants à la dix-huitième session ont en outre fait observer que la Conférence d'Astana avait démontré, une fois encore, que le processus «Un environnement pour l'Europe» offrait un cadre de haut niveau exceptionnel pour aborder les problèmes environnementaux de la région et devait être poursuivi. Les délégations ont exprimé leur souhait que les futures conférences «Un environnement pour l'Europe» soient préparées selon les mêmes modalités, et notamment que leur déroulement soit encore plus participatif.

9. Cela étant, certaines délégations ont estimé que la principale difficulté à surmonter pour les conférences à venir tenait à la mise en place de structures ou de cadres nouveaux permettant d'aborder les problématiques qui se dégagent actuellement, notamment l'économie verte, compte tenu de la crise économique persistante frappant tous les pays de la région de la CEE. Par ailleurs, des représentants ont insisté sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre thématiques anciennes et nouvelles, notamment en renforçant les travaux relatifs à l'économie verte et la prise en compte de l'environnement dans le développement économique. Il a également été jugé souhaitable que les futures conférences soient organisées de façon plus rationnelle, en particulier pour ce qui était des réunions parallèles.

10. À la dix-neuvième session du Comité tenue en octobre 2013, les représentants ont commencé à échanger des vues au sujet de la prochaine conférence. Les délibérations du Comité ont été étayées par les résultats de l'enquête sur la promotion du processus «Un environnement pour l'Europe» et des textes issus des conférences ministérielles s'y rapportant (ECE/CEP/2013/21) ainsi que par le document présentant le cadre proposé pour préparer la huitième Conférence ministérielle (ECE/CEP/2013/17).

11. À la session de 2013, les délégations ont souscrit à plusieurs thèmes possibles pour la prochaine conférence: accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME); eau; éducation au service du développement durable (EDD); système d'échange d'informations sur l'environnement (SEIS); modes de consommation et de production durables; transports, santé et environnement; environnement et santé. L'accent a été mis sur les moyens de renforcer la participation de la société civile.

² Les préparatifs de la Conférence d'Astana, qui ont débuté en 2009, ont fait l'objet de quatre réunions du Comité des politiques de l'environnement (en octobre 2009, novembre 2010 et mai et septembre 2011), de deux réunions du Bureau élargi du Comité (en mai 2009 et mars 2010) et d'une réunion commune du Bureau du Comité et du Bureau de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et les lacs internationaux (en janvier 2010).

12. À sa réunion de mai 2014 tenue à Lisbonne, le Bureau du Comité a examiné les thèmes éventuels de la huitième Conférence ministérielle et a recommandé qu'elle soit consacrée au passage à l'économie verte et à l'amélioration de la qualité de l'air, deux thèmes fondamentaux permettant de traiter de manière cohérente les différents sujets avancés par les délégations à la dix-neuvième session.

13. Le Bureau a suggéré que le Comité envisage d'organiser au cours de la Conférence une ou plusieurs séances consacrées aux divers instruments et programmes (Actions pour l'eau d'Astana, l'éducation au service du développement durable, AME et SEIS) en vue d'évaluer les progrès accomplis depuis la dernière conférence et de proroger s'il y a lieu les mandats correspondants. Il a également recommandé d'organiser en marge de la Conférence une réunion de présentation de la troisième étude de la performance environnementale de la Géorgie.

A. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

14. À sa dix-neuvième session, le Comité s'est félicité des progrès accomplis concernant la ratification et l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et a invité le secrétariat à établir, pour examen à sa vingtième session, un rapport sur l'état d'avancement du processus d'ouverture des AME et d'autres instruments de la CEE à l'adhésion d'États extérieurs à la région ainsi que sur les activités connexes.

15. Également à la dix-neuvième session, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des résultats de la Conférence d'Astana, le Comité est convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour faire en sorte que l'application des AME bénéficie d'un appui politique suffisant et a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer les secrétariats des AME, en soulignant en particulier qu'il fallait y consacrer davantage de ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU.

16. Selon les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe», la proposition consistant à organiser un débat de haut niveau sur les AME de la CEE à la prochaine conférence a été globalement bien accueillie, mais a aussi fait l'objet d'une opposition non négligeable³; le thème subsidiaire du débat (rôle de la participation du public dans l'application effective des accords multilatéraux relatifs à l'environnement) a suscité une réaction globalement positive, la majorité des répondants n'ayant pas une position fermement arrêtée⁴.

17. Le Bureau du Comité a souscrit à l'idée d'organiser une séance consacrée aux AME de la CEE.

B. Eau

18. Également dans le contexte de l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe», le Comité s'est félicité des progrès d'ensemble accomplis dans la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana et a invité les acteurs concernés à poursuivre la mise en œuvre des actions engagées, afin de lui présenter à sa

³ Tout à fait d'accord: 11 (AT, BE, BG, FI, FR, GE, KG, NO, RO, SE, CH); plutôt d'accord: 8 (BY, GR, HR, HU, IL, IT, SI, UA); pas vraiment d'accord: 6 (CZ, DE, MC, MD, PL, SK); pas du tout d'accord: 2 (NL, US).

⁴ Tout à fait d'accord: 7 (AT, BE, BG, GE, HU, NO, RO); plutôt d'accord: 14 (BY, CZ, FI, FR, GR, HR, IL, IT, KG, MC, PL, SE, SI, UA); pas vraiment d'accord: 5 (CH, MD, NL, SK, US); pas du tout d'accord: 0.

session de 2015 ou de 2016 un rapport d'activité, qui pourrait aussi être éventuellement examiné lors de la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

19. Les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» contenaient les propositions ci-après concernant un thème éventuel lié à l'eau:

- a) Utilisation durable de l'hydro-électricité (Autriche);
- b) Application de démarches intégrées à l'égard de la gestion des ressources en eau (Géorgie);
- c) Moyens d'accroître l'efficacité des accords sur les eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et/ou l'environnement en tant que partie prenante dans la gestion transfrontière de l'eau (International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS)).

20. Le Bureau du Comité a recommandé de rendre compte des Actions sur l'eau d'Astana à la session extraordinaire que le Comité tiendrait en février 2016, puis à la huitième Conférence ministérielle. Le rapport sur ce sujet pourrait par exemple être présenté lors d'une des deux séances thématiques de la Conférence.

C. L'éducation au service du développement durable

21. À sa session de 2013, le Comité a pris note des informations fournies, s'est félicité de l'état d'avancement des travaux accomplis au titre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et a approuvé la proposition présentée par le secrétariat d'organiser une réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», selon les besoins, pour dresser le bilan des dix années de mise en œuvre de l'EDD et réfléchir à l'application ultérieure de la Stratégie.

22. À la réunion la plus récente du Comité directeur de l'EDD (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité directeur a confirmé à nouveau qu'il était très désireux de continuer à mettre en œuvre la Stratégie pour l'EDD au-delà de la troisième phase (c'est-à-dire après 2015). Le Comité directeur a décidé de tenir deux réunions supplémentaires, en 2015 et 2016, avant la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», et a confirmé qu'il était prêt à préparer la réunion de haut niveau, y compris un projet de cadre pour l'application future de la Stratégie ainsi qu'un projet de déclaration ministérielle.

23. L'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» comportait, à la rubrique «Renforcer la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable», trois options concernant des thèmes subsidiaires qui ont donné lieu aux résultats suivants:

- a) «Intégrer l'EDD dans la formation technique et professionnelle de façon à répondre aux besoins futurs du marché du travail» a fait l'objet d'une réaction très positive, ainsi que d'une certaine opposition⁵;
- b) «Intégrer l'EDD dans la formation des enseignants et des éducateurs» a suscité des réponses très positives, mais aussi une certaine opposition⁶;

⁵ Tout à fait d'accord: 17 (AT, BG, CZ, DE, GE, GR, HR, HU, IL, KZ, MC, MD, PL, RO, SE, SI, UA); plutôt d'accord: 4 (CH, FI, FR, SK); pas vraiment d'accord: 3 (BY, NL, NO); pas du tout d'accord: 1 (US).

⁶ Tout à fait d'accord: 20 (AT, BG, CZ, DE, FR, GE, GR, HR, HU, IL, KG, KZ, MC, MD, PL, RO, SE, SI, SK, UA); plutôt d'accord: 3 (BY, CH, FI); pas vraiment d'accord: 2 (NL, NO); pas du tout d'accord: 1 (US).

c) «Mettre en œuvre dans chaque établissement scolaire un plan d'EDD (traitant de la gestion du campus, des programmes et des relations avec la communauté locale)» a suscité une réaction globalement positive, mais aussi une certaine opposition⁷.

24. Le Bureau du Comité a souscrit à la proposition du Comité directeur de l'EDD d'organiser un débat de haut niveau sur l'EDD au cours de la huitième Conférence ministérielle.

D. Système de partage d'informations sur l'environnement

25. Lors de l'examen à mi-parcours des résultats d'Astana, le Comité des politiques de l'environnement a également étudié le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) passant en revue les faits nouveaux en rapport avec le SEIS intervenus depuis la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui ont une incidence sur l'évaluation de l'environnement et l'établissement de rapports (ECE/CEP/2013/18). Comme suite aux recommandations de son Bureau, le Comité a décidé d'instaurer un mécanisme de coordination – sous la forme d'un Groupe des amis du SEIS – pour développer le système d'échange d'informations sur l'environnement. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations fournies par le Président de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) au sujet des plans visant à appliquer les principes du SEIS aux travaux qui seraient réalisés à l'avenir dans le cadre de la Convention. Le Comité a engagé les autres organes directeurs d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement à examiner si leurs mécanismes d'établissement de rapports étaient alignés sur les principes du SEIS et leur a demandé de les réviser au besoin et de lui communiquer des informations à ce sujet à sa prochaine session. Le Comité a aussi invité les pays et autres acteurs concernés à prendre part plus activement à la mise en place du SEIS au niveau tant national que régional.

26. Selon les résultats de l'enquête, la proposition tendant à organiser un débat de haut niveau sur la mise en place d'un processus continu d'évaluation de l'environnement et d'un système de partage d'informations sur l'environnement dans la région a suscité une réaction globalement positive, en même temps qu'une opposition non négligeable⁸.

27. Le Bureau du Comité a souscrit à l'idée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en place du SEIS à la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

E. Modes de consommation et de production viables

28. À Astana, les ministres ont déclaré que la consommation et la production durables étaient des éléments fondamentaux pour le passage à l'économie verte et sont convenus d'élaborer et mettre en œuvre un cadre décennal de programmes de production et de consommation durables.

⁷ Tout à fait d'accord: 12 (AT, BG, GE, GR, IL, HR, KZ, MC, PL, RO, SI, UA); plutôt d'accord: 6 (CH, CZ, FI, FR, HU, SK); pas vraiment d'accord: 5 (BY, DE, MD, NL, NO); pas du tout d'accord: 1 (US).

⁸ Tout à fait d'accord: 10 (BE, BG, BY, GE, HU, IL, MD, SE, SK, US); plutôt d'accord: 9 (AT, FI, FR, HR, IT, KG, NO, PL, RO); pas vraiment d'accord: 7 (CH, CZ, GR, MC, NL, SI, UA); pas du tout d'accord: 1 (DE).

29. Les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» concernant le thème «Promouvoir une consommation et une production durables» ont laissé entrevoir une réaction très positive⁹.

30. Le Bureau du Comité a recommandé d'envisager d'examiner la question de la consommation et de la production durables à la prochaine conférence ministérielle, éventuellement dans le contexte du passage à l'économie verte.

31. Il est à noter qu'en marge de la vingtième session du Comité, le lundi 27 octobre 2014, le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prévoit d'organiser la première réunion régionale européenne consacrée au cadre décennal de programmes de consommation et de production durables en tant que contribution au processus «Un environnement pour l'Europe». Les résultats de cette réunion seront présentés lors de l'examen du point de l'ordre du jour du Comité relatif au passage à l'économie verte.

F. Transports, santé et environnement

32. À sa dernière session de 2013, le Comité a pris note des informations fournies, s'est félicité des travaux accomplis au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et a invité les pays à envisager de participer activement à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement qui se tiendrait prochainement.

33. Les ministres européens participant à la quatrième Réunion de haut niveau (Paris, 14-16 avril 2014) ont adopté la Déclaration de Paris «La ville bouge: place aux usagers», réaffirmant leur attachement à une nouvelle vision d'ensemble axée sur la mobilité et des transports écologiques et sains dans l'optique de modes de subsistance durables pour tous et établissant un lien entre la promotion de la santé et de la durabilité et la justice sociale et économique. Cette vision d'ensemble est étayée par des objectifs et des outils nouveaux, notamment:

- a) Une nouvelle priorité consistant à articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement;
- b) L'Académie du PPE-TSE ayant pour objet d'étoffer les connaissances et les capacités dans une optique intégrant les transports, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire;
- c) Un plan directeur paneuropéen visant à promouvoir la pratique du vélo;
- d) Des partenariats renforcés avec les réseaux de municipalités, les organisations de la société civile et le monde de la recherche;
- e) La mobilisation des jeunes et de leurs organisations.

34. Ainsi qu'il ressort des résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» concernant les thèmes de la prochaine Conférence ministérielle, le thème général du renforcement des considérations environnementales dans d'autres secteurs économiques et sociaux et le thème proposé «Le développement urbain durable» (rassemblant par exemple les activités pertinentes du PPE-TSE, du processus européen Environnement et santé, et de la construction écologique) ont suscité une réaction

⁹ Tout à fait d'accord: 17 (BE, CH, CZ, FR, GE, GR, HR, IL, KZ, KG, MC, MD, PL, RO, SE, SI, SK); plutôt d'accord: 7 (AT, BY, DE, FI, HU, NO, UA); pas vraiment d'accord: 2 (BG, US); pas du tout d'accord: 0.

globalement positive¹⁰. Dans le cadre de l'enquête, le thème «Les transports durables dans les villes et l'économie verte» (République tchèque) a également été proposé.

35. Le Bureau du Comité a recommandé pour la prochaine Conférence les deux thèmes indiqués aux paragraphes 39 à 42 ci-dessous. Les questions intéressant le PPE-TSE pourraient être abordées au titre de l'un et l'autre de ces deux thèmes, sous réserve de l'examen auquel procédera le Comité.

G. Environnement et santé

36. À sa dernière session, le Comité a invité le Bureau à étudier, avec l'appui du secrétariat, les synergies possibles entre les conférences ministérielles du processus «Un environnement pour l'Europe» et celles du processus européen Environnement et santé. Par ailleurs, le Comité a pris note du rapport du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé au Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et au Comité, du rapport sur le processus européen Environnement et santé (2010-2013) et des informations communiquées au sujet de l'état d'avancement des travaux du Conseil ministériel. Le Comité est convenu, entre autres dispositions, d'organiser à sa prochaine session une table ronde sur le processus européen Environnement et santé et d'inviter les présidents du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé et du Groupe de travail Environnement et santé. Il a également demandé au Bureau et au secrétariat d'examiner la proposition de l'OMS concernant l'organisation d'une réunion conjointe du Bureau du Comité et des suppléants siégeant au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé en vue d'examiner les questions d'intérêt commun.

37. Pour les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» concernant les thèmes relatifs à l'environnement et à la santé de la prochaine conférence ministérielle, on peut se reporter au paragraphe 34 ci-dessus.

38. Le Bureau du Comité a examiné des questions liées au processus européen Environnement et santé à l'occasion de sa réunion ainsi que lors de la réunion commune du Bureau du Comité et des suppléants siégeant au Conseil ministériel, organisées immédiatement l'une après l'autre à Lisbonne en mai 2014. Concernant les synergies entre les conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» et Environnement et santé, les participants ont estimé que le processus «Un environnement pour l'Europe» et le processus européen Environnement et santé en étaient à des stades différents de préparation des prochaines conférences ministérielles et qu'il n'était guère réaliste d'organiser ces deux conférences coup sur coup. Cela étant, les questions liées à l'environnement et à la santé pourraient être examinées comme indiqué aux paragraphes 39 à 42 ci-dessous.

H. Proposition relative aux deux thèmes de la huitième Conférence «Un environnement pour l'Europe»

39. À sa réunion de Lisbonne, le Bureau du Comité a longuement débattu des thèmes éventuels de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe». À cet égard, il a estimé que, parallèlement aux dispositions du plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», l'application de critères généraux faciliterait le choix des thèmes de la prochaine Conférence. Un des critères pourrait par exemple consister à

¹⁰ Tout à fait d'accord: 12 (AT, BE, CZ, GE, HU, IL, KZ, MD, PL, RO, SI, UA); plutôt d'accord: 10 (BG, BY, DE, FI, FR, GR, HR, KG, MC, SE); pas vraiment d'accord: 3 (CH, SK, US); pas du tout d'accord: 0.

s'en tenir aux thèmes sur lesquels la CEE et d'autres partenaires du processus disposent de compétences et de connaissances spécialisées. Un autre critère pourrait résider dans le choix de deux thèmes permettant d'aborder de manière cohérente les diverses questions validées par les représentants en 2013, à savoir: AME; EDD; production et consommation durables; SEIS; eau; environnement et santé; transports, santé et environnement. Un troisième critère pourrait consister à envisager d'intégrer dans l'ordre du jour régional les évolutions en cours à l'échelle mondiale concernant les activités de suivi de la Conférence Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015.

40. Compte tenu des critères susmentionnés, le Bureau a recommandé que le Comité procède à un plus ample examen des deux thèmes suivants:

- a) Passage à l'économie verte dans la région paneuropéenne dans l'optique du cadre de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable;
- b) Améliorer la qualité de l'air dans l'intérêt de l'environnement et de la santé.

41. Le thème proposé concernant le passage à l'économie verte dans la région paneuropéenne pourrait englober diverses questions liées aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, aux modes de consommation et de production durables, à l'éducation au service du développement durable, au système de partage d'informations sur l'environnement, à l'eau, à l'environnement et à la santé et à la problématique transports – santé – environnement. Par ailleurs, le Bureau du Comité a souscrit à l'idée d'aller de l'avant dans l'élaboration d'un cadre régional paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, comme suite à la décision prise par les ministres à Astana de jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie verte. À cet égard, le document intitulé «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne: progrès, priorités, modalités et options» (ECE/CEP/2014/5), établi conjointement par la CEE et le PNUE en concertation avec d'autres partenaires, contient une mine de renseignements généraux sur ce sujet.

42. L'autre thème proposé, concernant l'amélioration de la qualité de l'air, pourrait prendre en compte des questions liées à l'air tant extérieur qu'intérieur, notamment les coûts de la pollution atmosphérique et les effets sur la santé, qui intéressent à la fois l'ensemble de la région de la CEE et ses sous-régions. La CEE, de concert avec l'AEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PNUE, l'OMS et d'autres partenaires intéressés, pourrait apporter un appui à ses États membres en vue d'établir le document d'information destiné à faciliter les débats sur ce thème à la Conférence. À cet égard, la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pourrait également y être associée. La mise au point d'une ou de plusieurs initiatives de politique générale liées à ce thème (comme dans le cas des Actions pour l'eau d'Astana) serait aussi à envisager en prévision de la Conférence.

II. Modalités d'organisation et plan général du l'ordre du jour à prévoir pour la prochaine Conférence ministérielle

43. Le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» contient des dispositions précises concernant les modalités d'organisation de la Conférence (périodicité, durée et organisation des débats), à savoir:

- a) Les conférences devraient se dérouler tous les quatre à cinq ans, pour une durée de deux jours et demi à trois jours au maximum;
- b) Compte tenu de l'expérience antérieure, la Conférence devrait débiter par une brève cérémonie d'ouverture. Le pays hôte aurait la possibilité d'organiser en sus de

l'ordre du jour officiel de la Conférence des réunions supplémentaires appelant l'attention sur ses caractéristiques particulières;

c) Les débats devraient être organisés de façon interactive et associer divers types de séances, par exemple des séances plénières, des tables rondes et des réunions-débats animées par une personnalité, avec un nombre limité d'orateurs principaux représentant différentes parties prenantes (États membres de la CEE, partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» et grands groupes, par exemple). Dans la mesure du possible, des séances interactives, notamment des tables rondes, pourraient se dérouler en parallèle;

d) La Conférence pourrait être structurée comme suit (toutes les séances étant axées sur les priorités convenues):

- i) Des séances plénières pour la présentation et l'examen des thèmes prioritaires;
- ii) Des séances consacrées à la coopération et aux partenariats en cours dans la région et les sous-régions de la CEE avec différentes parties prenantes, y compris le secteur privé;
- iii) Une séance à l'intention des ONG de défense de l'environnement et des ministres sous la forme d'une table ronde, faisant partie intégrante de la Conférence;
- iv) Une séance à l'intention des représentants du secteur privé et des ministres sous la forme d'une table ronde, faisant partie intégrante de la Conférence;
- v) Des séances consacrées à l'annonce de nouveaux partenariats et initiatives de la part des parties prenantes;
- vi) Une brève séance de clôture avec présentation (et, s'il y a lieu, adoption) des principaux résultats de la Conférence;

e) Afin d'examiner plus en détail des questions se rapportant à l'ordre du jour de la Conférence, des réunions parallèles seraient organisées par les États membres de la CEE, les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» et les acteurs intéressés;

f) Pour attirer l'attention du secteur privé, il faudrait prévoir des occasions d'organiser des activités promotionnelles (expositions d'affiches, salons professionnels, tables rondes, initiatives consistant à décerner des prix en matière d'environnement, etc.).

44. À la dernière session du Comité tenue en octobre 2013, les délégations ont souligné la nécessité de renforcer la participation de la société civile aux conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Elles se sont prononcées en faveur d'un cadre interactif comparable à celui de la Conférence ministérielle d'Astana.

45. Les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» concernant les modalités d'organisation de la huitième Conférence ministérielle ont montré que, de l'avis général, les séances plénières devaient être complétées par des réunions parallèles aussi interactives que possible. Les États membres ont, dans l'ensemble, apporté leur appui à un mode d'organisation participatif assorti de tables rondes parallèles – certains ayant cité l'expérience positive de la Conférence ministérielle d'Astana – mais ont également préconisé certaines innovations.

46. Par ailleurs, les résultats de l'enquête sur la proposition de «Modalités interactives d'organisation de la Conférence» (visant à rendre la participation ministérielle plus productive) ont fait apparaître les réponses ci-après au sujet des deux options proposées:

a) L'idée de tables rondes thématiques parallèles a recueilli un appui quasi unanime, sans aucune objection¹¹;

b) La tenue de débats s'inspirant par exemple de l'émission de la BBC «Question time» a été largement soutenue et n'a guère rencontré d'opposition¹²;

47. À sa réunion de Lisbonne, le Bureau a demandé au secrétariat d'adapter l'organisation de la Conférence à l'infrastructure disponible dans le pays hôte. On trouvera dans l'annexe du présent document le plan d'ensemble proposé pour l'ordre du jour de la Conférence et l'organisation des travaux, établi d'après celui de la Conférence ministérielle d'Astana et adapté en fonction de l'infrastructure du pays hôte, de façon à faciliter les échanges de vues sur cette question.

¹¹ Tout à fait d'accord: 20 (AT, BE, BG, BY, CH, DE, FI, GE, GR, HU, IL, KG, KZ, MC, MD, SE, SI, SK, UA, US); plutôt d'accord: 5 (CZ, FR, HR, PL, RO); pas vraiment d'accord: 0; pas du tout d'accord: 0.

¹² Tout à fait d'accord: 11 (AT, BG, CH, GE, GR, HU, IT, KG, KZ, RO, SE); plutôt d'accord: 7 (BE, BY, CZ, DE, FI, FR, PL); pas vraiment d'accord: 3 (MC, MD, SI); pas du tout d'accord: 0.

Annexe

Plan général à prévoir pour l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la prochaine Conférence ministérielle

[Tbilissi/Batoumi, [1^{er}-3] [8-10] juin] 2016
(le lieu et les dates doivent être confirmés par le pays hôte)

<i>Mercredi ... juin</i>	<i>Jeudi ... juin</i>	<i>Vendredi ... juin</i>
Inscription (9 h-14 h)	3. Premier thème	6. Second thème
<i>Activités interactives organisées par le pays hôte à l'intention des chefs de délégation pour une conférence plus écologique (en se rendant sur place à pied ou par «pédibus», en faisant du vélo, etc.) (11 h-12 h)</i>	<i>(séance plénière et table ronde/réunion-débat, 10 h-13 h)</i>	<i>(séance plénière et table ronde/réunion-débat, 10 h-13 h)</i>
	<i>Questions à examiner:</i>	<i>Questions à examiner:</i>
	a) ...	a) ...
	b) ...	b) ...
	c) ...	c) ...
	d) ...	d) ...
Pause-déjeuner/activités parallèles (12 h-13 h 45)	Pause-déjeuner/activités parallèles (13 h 15-14 h 45)	Pause-déjeuner/activités parallèles (13 h 15-14 h 45)
1. Ouverture de la Conférence	4. Débat sur l'EDD	7. Présentation des résultats des débats thématiques
<i>(séance plénière, 14 h-16 h)</i>	<i>(séance plénière et table ronde/réunion-débat, 15 h-17 h)</i>	<i>(séance plénière, 15 h-16 h 30)</i>
– Cérémonie d'ouverture	<i>Questions à examiner</i>	8. Adoption des textes issus de la Conférence
– Adoption de l'ordre du jour	a) ...	<i>(séance plénière, 16 h 30-17 h 30)</i>
2. Session générale	b) ...	9. Clôture de la Conférence
<i>(séance plénière/réunion-débat, 16 h-18 h)</i>	c) ...	<i>(séance plénière, 17 h 30-18 h)</i>
– ...	d) ...	
– ...	5. Réunions bilatérales	
– ...	à l'intention des ministres	
– ...	<i>(17 h-18 h)</i>	
Manifestations officielles/activités parallèles (18 h 15-21 h)	Manifestations officielles/activités parallèles (18 h 15-21 h)	Manifestations officielles/activités parallèles (18 h 15-21 h)